



Verdict du jury du coroner Bureau du coroner en chef

Loi sur les coroners- Province de l'Ontario

Nom de famille : Sego

Prénoms : Zlatko

À l'âge de : 39

Tenue à : 25, avenue Morton Shulman, Toronto

du : 9 juin 2014

au : 17 juin 2014

Par : Dr. Joel Ross, coroner pour l'Ontario

avons fait enquête dans l'affaire et avons conclu ce qui suit :

Nom du détunt : Zlatko Sego

Date et heure du décès : 19 avril 2012 à 10 h

Lieu du décès : Prison Don au 550, rue Gerrard Est, Toronto (Ontario)

Cause du décès : Pendaison

Circonstances du décès : Suicide

(Original signé par: Président du jury)

Ce verdict a été reçu le 17th jour de juin 2014

Nom du coroner : Dr. Joel Ross

(Original signé par: coroner)

Nous, membres du jury, formulons les recommandations suivantes :

Enquête sur le décès de :

Zlatko Sego

Recommandations du jury

À l'intention du Ministère de la Sécurité Communautaire et des services Correctionnels

1. Nous, membres du Jury, recommandons que tous les nouveaux établissements correctionnels prennent en considération les points d'ancrage possibles dans la conception de cellules afin d'éliminer les risques de pendaison.
2. Nous, membres du Jury, recommandons au ministère d'évaluer la faisabilité de modifier les établissements correctionnels existants pour supprimer les points d'ancrage dans les cellules, y compris les lits superposés.
3. Nous, membres du Jury, recommandons au ministère d'évaluer et d'améliorer la formation des membres du personnel des établissements correctionnels afin qu'ils soient en mesure de mieux observer et reconnaître les principaux signes de troubles de la santé physique et mentale lors de l'admission des détenus afin d'orienter rapidement les personnes à risque vers des soins de santé pour une évaluation plus poussée.
4. Nous, membres du Jury, recommandons que lorsqu'il est n'est pas possible de procéder à une évaluation complète sur le plan de la santé lors de l'admission et que du personnel infirmier est présent dans l'établissement correctionnel, le personnel des soins de santé examine tous les nouveaux détenus avant leur admission dans l'unité de vie afin, si les circonstances le permettent, de procéder à une brève évaluation et de déterminer si ces personnes présentent des troubles de santé importants qui nécessitent une attention immédiate.
5. Nous, membres du Jury, recommandons au ministère d'étudier la possibilité de mettre en place un système de dossiers de santé électroniques pour tous les établissements correctionnels de la province.